

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/06/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Monique REIX – BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Alain FAUCHER.

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

2009 – 075 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2009-065 du 26 mai 2009 portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé, par délibération 2009 – 030, que l'Espace Aquatique Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat sera géré en régie.

Monsieur le Président expose qu'il est donc nécessaire que la Communauté de Communes de Noblat procède au recrutement des agents qui interviendront dans l'Espace Aquatique Communautaire.

Monsieur le Président propose d'ouvrir les postes suivants :

- ✓ Un (1) poste d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe, cadre d'emploi de la catégorie B de la filière sportive à temps complet,
- ✓ Un (1) poste de conseillers des activités physiques et sportives, cadre d'emploi de la catégorie A de la filière sportive à temps complet,

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs pour créer ces postes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

MODIFIE LA DELIBERATION 2009 – 065

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 juillet 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 9/07/2009

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 09/07/2009

l'acte :

Date de réception de l'accusé de réception :

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2009-075 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090708-2009-075-DE

Date de décision : 08/07/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personne titulaires et stagiaires de la F.P.T.